

Définitions

Les principaux concepts utilisés dans cette étude sont définis ci-dessous. Si vous souhaitez des explications sur d'autres termes, nous vous conseillons de consulter gratuitement le dictionnaire économique sur Insee.fr à l'adresse suivante :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions>.

- **France** : lorsque cela n'est pas précisé il s'agit de la France entière.
- **Produit intérieur brut (PIB)** : mesure de la richesse produite sur un territoire donné des biens et services produits sur le territoire. Il peut se définir de trois manières :
 - **Approche production** : somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
 - **Approche demande** : somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective des ménages et des administrations publiques, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations (solde du commerce extérieur) ;
 - **Approche revenus** : somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Dans ce document, les deux premières approches du PIB sont mises en exergue.

- **Revenu disponible brut des ménages** : revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, à l'issue des opérations de redistribution primaire et secondaire du revenu. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie...) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et on en retranche les cotisations sociales et les impôts versés.
- **L'indice des prix à la consommation (IPC)** est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, à partir d'un panier de produits (biens et services) représentatif de la consommation des ménages, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante.
- **Le pouvoir d'achat** correspond au volume de biens et services qu'un revenu permet d'acheter. L'évolution du pouvoir d'achat des ménages est calculée en retranchant au taux de croissance du revenu disponible brut des ménages (comptabilité nationale) le taux de croissance du déflateur de la dépense de consommation finale en comptabilité nationale. Ce dernier est estimé ici par l'IPC.
- **Valeur ajoutée (VA)** : solde du compte de production. La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.
- **Consommations intermédiaires (CI)** : valeur des biens et services utilisés pour assurer la production.
- **Excédent brut d'exploitation (EBE)** : solde du compte d'exploitation pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés et des impôts sur la production, augmentée des subventions sur la production.
- **Taux de marge (EBE/VA)** : ratio qui rapporte l'excédent brut d'exploitation ou le revenu mixte à la valeur ajoutée. C'est un indicateur sur la rentabilité d'une entreprise.
- **Taux d'investissement** : ratio qui rapporte l'investissement corporel brut hors apport à la valeur ajoutée (VA).
- **Taux d'épargne** : ratio qui rapporte l'épargne des ménages au revenu disponible brut.
- **Formation brute de capital fixe (FBCF)** : les comptes économiques retiennent comme investissement, la formation brute de capital fixe qui est la partie matérielle de l'investissement (biens d'équipement, construction).
- **Les agents économiques de la comptabilité nationale et quelques définitions associées :**
 - * **Administrations publiques (ou secteur public)** : État, sécurité sociale, collectivités locales et établissements publics locaux et nationaux, hôpitaux, hors entreprises publiques à vocation marchande (comme EDF).
 - * **Sociétés, y compris les institutions financières** : excédent brut d'exploitation (EBE) : solde du compte d'exploitation pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des impôts sur la production, et augmentée des subventions sur les produits. C'est le bénéfice des sociétés.
 - * **Ménages (y compris entreprises individuelles)** : individus ou groupes d'individus considérés tant dans leur fonction de consommateurs que dans celle, éventuelle, d'entrepreneurs produisant des biens marchands ou des services financiers et non financiers marchands. Suivant les grandeurs, on peut ou non distinguer les entreprises individuelles (EI) des ménages. Une entreprise individuelle n'a pas la forme juridique de société. En comptabilité nationale, les entreprises individuelles ne sont pas dissociées des ménages qui les possèdent. En effet, la plupart du temps, on ne peut pas distinguer leurs dépenses et recettes de celles du ménage. De là il en résulte l'impossibilité de distinguer EBE et salaires des entrepreneurs individuels qui sont tous deux englobés dans le terme revenu mixte.
 - * **Institutions sans buts lucratifs (ISBL)** : ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

LIMITE D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Par défaut et en l'absence de précision, les évolutions sont données en valeur à défaut d'indices de prix disponibles. Lorsqu'elles sont données en volume cela est indiqué.

Les évolutions en volume concernent dans ce document :

- La croissance qui n'est autre que l'évolution du PIB en volume. L'indice de prix utilisé étant l'indice de prix du PIB des derniers comptes rapides
- la consommation des ménages, déflatée par l'indice des prix à la consommation (IPC)

Sources

Les indicateurs macro-économiques sont issus :

- des comptes économiques définitifs pour la période 2000-2014
- des comptes économiques rapides pour la période 2015-2018

La comptabilité nationale vise une description la plus pertinente possible du fonctionnement de l'économie. Des changements de base réguliers sont opérés pour tenir compte de l'évolution du fonctionnement de l'économie, et des sources statistiques (enquêtes ou données administratives notamment) qui permettent de le décrire.

En 2015, les comptes nationaux sont passés en base 2010, notamment pour mettre en œuvre la nouvelle version du Système européen de comptes, le SEC 2010, modifiant en particulier le champ des dépenses comptabilisées en investissement pour y inclure les dépenses en R&D et en systèmes d'armes. En 2017, ils sont passés en base 2014 pour comptabiliser le trafic de stupéfiants et caler les échanges extérieurs de services sur les données de la balance des paiements.

En 2019, les comptes régionaux Antilles-Guyane sont à leur tour passés en base 2014. Ce changement comprend toutes les recommandations du SEC 2010 sauf celles qui relèvent de la prérogative nationale, tels les systèmes d'armes, ou qui n'ont pas un impact significatif sur l'économie de la région Antilles-Guyane tel que le travail à façon. L'existence de statistiques spécifiques, notamment sur le commerce extérieur, permet l'élaboration de comptes régionaux en Guadeloupe, Guyane et Martinique selon les méthodes et concepts du système de comptabilité nationale.

Les comptes des DOM sont en base 2014. La production de ces comptes régionaux n'est pas une régionalisation des comptes nationaux comme dans les régions métropolitaines. Les comptes régionaux annuels donnent une fois par an une description globale et détaillée de l'économie régionale. Cette description porte sur les ressources et emplois de biens et de services, l'activité des branches, les comptes des secteurs institutionnels et les tableaux entrées-sorties (TES) ainsi que les tableaux économiques d'ensemble (TEE).

Les comptes économiques rapides permettent une estimation précoce de la croissance portant sur l'année N-1. Produit par l'Insee, en partenariat avec l'ledom et l'AFD dans le cadre du partenariat Cerom, les comptes rapides 2018 de la Guadeloupe reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières données disponibles de l'année écoulée. Il ne s'agit pas des comptes définitifs : les estimations pourront faire l'objet d'une révision à chaque campagne jusqu'à ce que la totalité des données de l'année soient connues.

Les comptes économiques définitifs fournissent une estimation consolidée définitive et plus détaillée que les comptes économiques rapides sur l'année N-3, année pour laquelle l'ensemble des données est disponible.

Bibliographie

- «L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?», R. Hugounenq, V. Reboud, Cerom, 2007
- «Éloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'Outre-mer», B. Poirine, novembre 2007
- «Guadeloupe, une économie en déficit... d'image», de J-D. Naudet et al., Cerom, 2004
- «Guadeloupe : diagnostic, trajectoires et enjeux» de A. Benhaddouche, M. Christanval, G. Philibert, P. Valadou, Conseil Régional de Guadeloupe et Insee, Insee dossiers régionaux, juillet 2011
- «Les tendances démographiques et migratoires dans les régions ultrapériphériques : quel impact sur leur cohésion économique, sociale et territoriale ?», de C-V. Marie et J-L. Rallu, INED, 2015
- «Pourquoi s'ouvrir ? Contraintes et perspectives pour les économies ultramarines», de J-M. Salmon, conférence de l'AFD, juin 2007
- «Comptes économiques de la Guadeloupe en 2019 : En 2019, la croissance ralentit», M. Cornut, Cerom n°30, octobre 2020
- «Comptes définitifs de la Guadeloupe en 2014 : Reprise modérée de l'activité», A. Benhaddouche, Insee Analyses Guadeloupe n°39, octobre 2020
- «Les produits intérieurs bruts régionaux de 1990 à 2013», B. Hurpeau, Insee Focus n°60, juillet 2016
- «Dans les DOM, l'activité et l'emploi stagnent depuis dix ans», P-E Treyens, A. Catherine, Insee Analyses Guyane, n°7, avril 2015
- «Les inégalités aux Antilles-Guyane : Dix ans d'évolution», G. Forgeot, C. Celma, Insee dossiers régionaux, juillet 2009
- «Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au premier trimestre 2009», S. Pamies-Sumner, ledom, novembre 2009

Service territorial de Guadeloupe

11, Parc d'activités de Jabrun
97122 Baie-Mahaut

Directeur de la publication :
Olivier Lena

Rédacteur en chef :
Sylvie Blanc

Rédaction :
Insee : Clémentine Garandeau, Ali Benhaddouche

ledom : Ruth-Marie Jean, David Lauret,
Gilles Genre-Granpierre

AFD : Muguette Daijardin, Frédéric Guillaume

Mise en page :
Myriam Jelaine

ISSN : 2416-8106
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- «Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au premier trimestre 2009», ledom, Novembre 2009
- «Guadeloupe : des disparités de patrimoine et de revenus marquées», Benhaddouche A., Insee, Septembre 2014
- «L'industrie en Guadeloupe, un secteur face à ses défis», Insee et Drire, Novembre 2010
- «Endettement et surendettement des ménages à la Guadeloupe», ledom, Février 2011
- «Programme Opérationnel FEDER 2007-2013», Préfecture de Guadeloupe
- «Un recul de l'activité économique de 20% pendant le confinement», M. Cornut, J. Louis, M. Minatchy, D. Lauret, Insee Flash n°136, juillet 2020

